

EXTRAITS DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL

DU 16.11.2009 AU 01.02.2010

Acquisition terrains école Croix-du-Nant

Les actes pour l'acquisition de ces terrains ont été signés le 10 novembre 2009, avec les propriétaires des parcelles 756 et 757.

Démission/nomination membre de la commission information/internet

Vu la démission de Mme Laurence Dubosson, membre de la commission information, pour des raisons professionnelles.

Vu la démission de M. Nico Van der Beken consultant pour cette même commission.

Le Conseil municipal accepte les propositions suivantes :

- de renoncer à remplacer le poste de consultant étant donné que notre site internet a été refait et fonctionne pleinement ;
- le remplacement de Mme Laurence Dubosson par Mme Kathy Dall'Agnolo comme membre de la commission information.

Parcage saison d'hiver à Morgins

Vu la complexité de gérer du personnel 7 jours par semaine et pas tous les temps, le temps consacré à l'établissement des salaires et autres formulaires pour ce personnel auxiliaire et la qualité de service et l'image donnée au public par un service adéquat.

Le Conseil municipal accepte de mandater l'entreprise SECURITAS pour la gestion du service de parc pour la saison d'hiver 2009-2010.

Acquisition d'un mini-radar de prévention

Vu les possibilités offertes par un mini-radar pour sensibiliser les automobilistes à leur vitesse et ainsi améliorer la sécurité sur nos routes.

Le Conseil municipal accepte d'acquérir un mini radar auprès de la société ATELIER 13 à Martigny.

Greffière-juriste de la chambre pupillaire

Le poste de greffier-juriste de la chambre pupillaire est vacant depuis le 1^{er} janvier 2009 (intérim assuré par Mme Catherine Joris).

Le Conseil municipal décide de nommer au poste de greffière-juriste de la chambre pupillaire, Mlle Sophie DE GOL, juriste et avocate stagiaire, domiciliée à Collombey-Muraz.

CECA intercommunale

Considérant la volonté des trois communes de réfléchir à la possibilité de créer un EM CECA intercommunal pour toute la vallée et la possibilité offerte par le service cantonal de la sécurité civile et militaire pour nous apporter un soutien logistique à une telle réflexion et mise en place.

Le Conseil municipal accepte de donner son accord de principe à la création d'un groupe de travail intercommunal sur la réflexion et la création d'un EM CECA intercommunal pour toute la vallée.

Demande d'autorisation de pose d'un bar sur terrain communal à Morgins

Le Conseil municipal autorise la pose de ce bar, pour la saison d'hiver 2009-2010, avec la condition de le démonter à la fin de la saison. Il décide d'un loyer de Fr. 500.-- et fixe l'heure de fermeture à 22h00.

Communication des décisions fiscales exercice 2010

Le Législatif communal a décidé l'indexation à 160 %.

- Coefficient applicable aux taux prévus : 1,2.
- Montant de l'impôt personnel : Fr. 20.--.
- Montant de la taxe sur les chiens : Fr. 80.--.

Centre équestre

Vu la demande faite par l'exploitante de l'actuelle écurie à chevaux de Morgins Mme Monika Broder de construire un centre équestre.

Vu que pour réaliser ce projet il sera nécessaire de régler le problème du terrain.

Le Conseil municipal accepte le principe d'un investissement privé pour ce projet et de négocier un DDP avec la Bourgeoisie.

Planification des lits d'accueil pour les personnes âgées

Le Conseil municipal décide de créer un groupe de travail paritaire composé de Mmes Michèle Crépin, Monique Moren et de M. Roland Brunner pour le foyer et d'Evelyne Preitner, Patrick Claret et Marianne Maret pour la Commune.

Equipement routier "poche de Perraya"

Vu la prise de position des riverains de la route du Boignon relative à l'utilisation de ce tronçon de route pour accéder à la poche de Perraya.

Vu que lesdits riverains se déclarent disposés à entrer volontairement en matière.

Le Conseil municipal accepte l'entrée en matière.

Barrière pour la cour d'école au village

Considérant que la cour d'école doit être sécurisée durant les périodes où les enfants s'y trouvent en période scolaire (entrées, sorties et récréations).

Le Conseil municipal adjuge à l'entreprise SIGNAL SA l'installation de cette barrière.

Promotion à la police municipale

Le Conseil municipal décide de promouvoir dès le 01.01.2010 l'agente Nadine Grand au grade d'appointée de notre police municipale.

BBC Troistorrents - Démission du président - Problèmes financiers

Considérant la correspondance de M. Henri-Pierre Schutz du 02.12.2009.

Le Conseil municipal décide de refuser la demande de soutien exceptionnel de Fr. 30'000.-- pour que la ligue A féminine puisse terminer la saison.

Demande de fonds de Terre des Hommes

Vu le courrier et la plaquette reçus et la présentation faite par MM. Michel Donnet-Monay et Philippe Gex à l'occasion de la dernière conférence des présidents.

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à la proposition du Préfet, selon une participation de Fr. 2.55 par habitant. Montant forfaitaire accordé : Fr. 10'000.--.

M. Fabrice Donnet-Monay s'est récusé.

Chauffage à distance bâtiment scolaire - Mesures OPAIR

Mesures des émissions de l'installation de chauffage du bâtiment scolaire selon les règles de l'OPAIR.

Le Conseil municipal décide d'accepter l'offre pour les mesures, du service de la protection de l'environnement, d'un montant de Fr. 1'600.--.

Modification rémunération des séances du Conseil municipal

Le Conseil municipal décide de rétribuer à hauteur de Fr. 150.-- la séance de Conseil, étant entendu que dans ce montant sont comprises les heures de préparation.

Cette modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2009.

Plan de scolarité 2010-2011

Vu la décision du 10 juin 2009 du Conseil d'Etat concernant le plan de scolarité et les plans de scolarité des communes voisines et des écoles du 2ème degré de Monthey et St-Maurice.

Le Conseil municipal en a pris connaissance.

Présentation des comptes et budgets

L'édition de juin comportant les comptes monopolisant 13 pages du journal et celle de décembre, 11 pages, le Conseil municipal décide d'imprimer un fascicule séparé comprenant le budget et les comptes, ainsi que les sujets traités dans les convocations des assemblées primaires, et 2 éditions pour le journal Troistorrents-Morgins-Information.

Tour de Romandie 2010

Demande d'accorder le passage de l'étape du samedi 1er mai 2010 sur le territoire de notre commune.

Le Conseil municipal décide d'accorder l'autorisation de passage.

PPE La Cure - Comptes 2009 et budget 2010

Les comptes 2009 et du budget 2010, ont été remis par M. Jean-Michel Défago

Le Conseil municipal accepte les comptes 2009 qui se bouclent avec un bénéfice de Fr. 1'577.85 et du budget 2010 dont les produits et les charges sont équilibrés. Il sera demandé de verser un montant de Fr. 10'000.-- au fonds de rénovation.

BBC Troistorrents - Compte rendu séance du 06.01.2010

Le Conseil municipal a pris connaissance des propositions. Il décide d'attendre la dissolution de la société et la mise en faillite volontaire du club. Aucun arriéré ne doit être exigible lorsque la nouvelle société sera créée.

Comptes 2008-2009 et budget 2009-2010 Morgins Tourisme

Vu les comptes 2008-2009 et le budget 2009-2010 présentés par MM. Raphaël Granger et Serge Monay lors de la séance du 11 janvier 2010.

Le Conseil municipal accepte, les comptes 2008/2009 qui se bouclent avec un déficit de Fr. 53'808.45 (Fr. 15'873.39 pour l'office du tourisme et Fr. 37'935.06 pour les installations sportives).

Proposition a été faite par la Commune, Morgins Tourisme et Chablais Tourisme de créer un groupe de travail composé d'un représentant par entité afin de définir clairement les tâches et le montant à attribuer à Chablais Tourisme.

Le Conseil municipal accepte la proposition de nommer les personnes suivantes pour faire partie de ce groupe de travail :

- Mme Emilie Bourcier et MM. Raphaël Granger et Patrick Claret.

Reprise des infrastructures sportives de Morgins

Le contrôle des statuts n'étant pas de la compétence du canton, le Conseil municipal décide de contacter un notaire pour l'établissement de ces statuts.

Création d'un fonds régional pour la Chablais valaisan

Le Conseil municipal accepte le principe de la création d'un fonds.

La Présidente :

Le Secrétaire :